



Monsieur François FILLON  
Premier Ministre  
Hôtel MATIGNON  
57 rue de Varennes  
75007 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Suite aux entretiens des 25 août et 24 septembre dernier dans le cadre des discussions pour la réforme des études d'infirmière puéricultrice, nous avons pris acte que le niveau de Master universitaire est acquis pour les infirmiers anesthésistes, niveau devenu légitime et non négociable.

Il serait inacceptable que les trois spécialités ne soient pas traitées de la même manière.

En effet, il n'existe aucun élément objectif dans le code de la Santé Publique qui permette une telle différenciation de traitement entre les trois spécialités infirmières statutairement existantes. De plus, cette différence aurait des conséquences dramatiques sur le recrutement des professionnels.

Le travail de reconstruction du programme des études dans le cadre de la réingénierie reprend à la DGOS lundi 4 octobre 2010.

Nous exigeons que le ministère tienne compte de l'application des principes de légitimité entre nos trois spécialités et se positionne officiellement sur la masterisation de la formation des infirmières puéricultrices

Dans l'attente de votre prochaine réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

Sébastien COLSON,  
Président ANPDE

Jean Marchal,  
Président CEEPAME,